

MAIRIE
DE
LOHEAC



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

ARRETE MUNICIPAL

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

**Rue de la Poste
Rue de Châteaubriant**

Le Maire de Lohéac,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-12 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4^{ème} partie du 7 juillet 1977) ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation :

- Rue de la Poste, du n° 1 au n° 26, à l'occasion de « Lohéac en fête » ;
- Rue de Châteaubriant

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 25 juin au dimanche 26 juin 2022, la circulation sera temporairement interdite rue de la Poste du n° 1 au n° 26 ainsi que la rue Châteaubriant dans le cadre de « Lohéac en fête ».

- Rue de la Poste du samedi 25 juin 08h00 au dimanche 26 juin 02h00 du matin ;
- Rue de Châteaubriant du samedi 25 juin 10h00 au dimanche 26 juin 02h00 du matin

ARTICLE 2 : Cet arrêté prendra effet dès que la signalisation correspondante aura été mise en place.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC,

Fait à LOHEAC, le 07 juin 2022

Le Maire,
Patrick BERTIN

